



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trentième session
7-18 mai 2018

Compilation d'informations concernant l'Azerbaïdjan

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Rectificatif

Paragraphe 63

Remplacer le texte existant par :

63. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a noté qu'un des principaux obstacles à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays demeure l'absence de règlement politique du conflit armé dans la région du Haut-Karabakh et à proximité²¹⁰. Deux organes conventionnels ont également constaté avec préoccupation que le conflit prolongé au sujet de la région du Haut-Karabakh continuait de nuire à la jouissance des droits énoncés dans différents traités²¹¹. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a encouragé l'Azerbaïdjan à continuer de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement pacifique du conflit²¹².

²¹⁰ A/HRC/29/34/Add.1, p. 2. See also footnote 1 of the same document, which states that: "All references to the territories in and around the Nagorno-Karabakh region in the present document should be understood to be in full compliance with General Assembly resolution 62/243 of 14 March 2008. The resolution affirmed, in paragraph 1, 'continued respect and support for the sovereignty and territorial integrity of the Republic of Azerbaijan within its internationally recognized borders'."

²¹¹ See CERD/C/AZE/CO/7-9, para. 3 and CMW/C/AZE/CO/2, para. 7.

²¹² See CERD/C/AZE/CO/7-9, para. 3.

